



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 26 avril 2010
D - 20100206

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 27/04/2010

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Aujourd'hui Lundi 26 avril Deux mil dix, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne Marie CAZALET, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphan DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS, Mme Elizabeth TOUTON, Mme Anne WALRYCK, M. Jean Charles BRON, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Joël SOLARI (*présent jusqu'à 15 h 35*), M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, Mme Sylvie CAZES, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Nicolas BRUGERE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Charles PALAU, Mme Chafika SAIOUD (*présente à partir de 16 h 25*), M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI, Mme Sarah BROMBERG, Mme Wanda LAURENT, Mme Paola PLANTIER, M. Jacques RESPAUD, Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUVEYRE, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés :

M. Fabien ROBERT, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Marc GAUZERE, M. Jean-François BERTHOU, M. Guy ACCOCEBERRY, Mlle Laetitia JARTY, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, Mme Béatrice DESAIGUES, M. Pierre HURMIC,

***Accession sociale à la propriété au moyen d'un PTZ majoré ou
d'un Pass Foncier. Aide de la ville aux acquéreurs.
Autorisation. Décision.***

Mme Elizabeth TOUTON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 24 septembre 2007, vous avez décidé de la mise en œuvre d'un dispositif destiné à faciliter l'accèsion sociale à la propriété pour les acquéreurs primo accédants de logements neufs à Bordeaux, sous plafonds de ressources. Il s'inscrit dans le régime réglementaire du PTZ majoré et du Pass Foncier.

Une aide de la Ville dont le montant est de 3 000 € ou 5 000 € en fonction de la composition de la famille permet de déclencher indifféremment le PTZ majoré et/ou le Pass Foncier. L'aide de la Ville n'est versée qu'une seule fois et reste conditionnée à l'utilisation effective de l'un des deux dispositifs pour le financement de l'acquisition.

A ce titre, il est proposé d'accorder une aide de la Ville pour les projets suivants :

1. Acquisition par Mme et M. BONNOT Olivier d'un appartement neuf, de type 4, situé dans la résidence Saint Vincent de Paul, rue Saint Vincent de Paul à Bordeaux, vendu par la S.A. d'HLM DOMOFRANCE.

Ce dossier a fait l'objet d'une décision favorable de la commission de financement en date du 9 mars 2010.

Les accédants bénéficient d'un PTZ majoré d'un montant de 47 950 € délivré par le Crédit Foncier et d'un Pass Foncier d'un montant de 45 000 € délivré par le CILGERE.

Composition de la famille destinée à occuper le logement :	2 personnes
Montant de l'aide de la Ville	3 00 euros

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

Accorder à Mme et M. BONNOT Olivier une participation d'un montant de 3 000 € pour la Ville de Bordeaux

2. Acquisition par Mlle PIAT Ophélie et Mlle PASCUAL Mélissa d'un appartement neuf, de type 2, situé dans la résidence des Arts, 37/39 rue Barreyre à Bordeaux, vendu par la S.A. d'HLM DOMOFRANCE.

Ce dossier a fait l'objet d'une décision favorable de la commission de financement en date du 9 mars 2010.

Les accédants bénéficient d'un PTZ majoré d'un montant de 37 800 € et d'un Pass Foncier d'un montant de 35 700 € délivrés par le CILG.

Composition de la famille destinée à occuper le logement	2 personnes
Montant de l'aide de la Ville :	3 000 euros

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :
Accorder à Mlle PIAT Ophélie et Mlle PASCUAL Mélissa une participation d'un montant de 3 000 € pour la Ville de Bordeaux

3. Acquisition par Mme CLOUDAS BERTRAND Polixéni d'un appartement neuf, de type 3, situé dans la résidence des Arts, 37/39 rue Barreyre à Bordeaux, vendu par la S.A. d'HLM DOMOFRANCE.

Ce dossier a fait l'objet d'une décision favorable de la commission de financement en date du 9 mars 2010.

L'accédant bénéficie d'un PTZ majoré d'un montant de 39 750 € délivré par le Crédit Foncier et d'un Pass Foncier d'un montant de 45 000 € délivré par le CILG.

Composition de la famille destinée à occuper le logement	2 personnes
Montant de l'aide de la Ville	3 000 euros

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :
Accorder à Mme CLOUDAS BERTRAND Polixéni une participation d'un montant de 3 000 € pour la Ville de Bordeaux

4. Acquisition par M. COMMUNAL Arnaud d'un appartement neuf, de type 2, situé dans l'Ilot Armagnac, rues Eugène Delacroix, Beck et Armagnac à Bordeaux, vendu par la Société ING LES TERRASSES D'ARMAGNAC.

Ce dossier a fait l'objet d'une décision favorable de la commission de financement en date du 9 mars 2010.

L'accédant bénéficie d'un PTZ majoré d'un montant de 35 200 € délivré par la Banque Populaire du Sud-Ouest.

Composition de la famille destinée à occuper le logement	1 personnes
Montant de l'aide de la Ville	3 000 euros

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :
Accorder à M. COMMUNAL Arnaud une participation d'un montant de 3 000 € pour la Ville de Bordeaux

5. Acquisition par Mlle LARDIERE Delphine d'un appartement neuf, de type 2, situé dans la résidence des Arts, 37/39 rue Barreyre à Bordeaux, vendu par la S.A. d'HLM DOMOFRANCE.

Ce dossier a fait l'objet d'une décision favorable de la commission de financement en date du 16 mars 2010.

L'accédant bénéficie d'un PTZ majoré d'un montant de 50 989 € délivré par le Crédit Agricole et d'un Pass Foncier d'un montant de 36 456 € délivré par le CILG.

Composition de la famille destinée à occuper le logement	1 personnes
Montant de l'aide de la Ville	3 000 euros

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :
Accorder à Mlle LARDIERE Delphine une participation d'un montant de 3 000 € pour la Ville de Bordeaux

6. Acquisition par Mlle LOISEAU Flore d'un appartement neuf, de type 1, situé dans la résidence des Arts, 37/39 rue Barreyre à Bordeaux, vendu par la S.A. d'HLM DOMOFRANCE.

Ce dossier a fait l'objet d'une décision favorable de la commission de financement en date du 16 mars 2010.

L'accédant bénéficie d'un PTZ majoré d'un montant de 51 400 € et d'un Pass Foncier d'un montant de 32 700 € délivrés par le CILG.

Composition de la famille destinée à occuper le logement	1 personnes
Montant de l'aide de la Ville	3 000 euros

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :
Accorder à Mlle LOISEAU Flore une participation d'un montant de 3 000 € pour la Ville de Bordeaux

7. Acquisition par Mlle HILBERT ARROUAS Marthe d'un appartement neuf, de type 4, situé dans l'opération Les Diversités, rue Prunier à Bordeaux, vendu par la S.A. d'HLM DOMOFRANCE.

Ce dossier a fait l'objet d'une décision favorable de la commission de financement en date du 16 mars 2010.

L'accédant bénéficie d'un PTZ majoré d'un montant de 60 200 € délivré par le Crédit Foncier.

Composition de la famille destinée à occuper le logement	4 personnes
Montant de l'aide de la Ville	5 000 euros

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :
Accorder à Mlle HILBERT ARROUAS Marthe une participation d'un montant de 5 000 € pour la Ville de Bordeaux

8. Acquisition par M. GENDRE Jonathan d'un appartement neuf, de type 3, situé dans l'ensemble immobilier dénommé GINKO, avenue Marcel Dassault à Bordeaux, vendu par la société BOUYGUES IMMOBILIER.

Ce dossier a fait l'objet d'une décision favorable de la commission de financement en date du 16 mars 2010.

L'accédant bénéficie d'un PTZ majoré d'un montant de 36 400 € délivré par le Crédit Foncier et d'un Pass Foncier de 45 000 € délivré par le CILG.

Composition de la famille destinée à occuper le logement	1 personnes
Montant de l'aide de la Ville	3 000 euros

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :
Accorder à M. GENDRE Jonathan une participation d'un montant de 3 000 € pour la Ville de Bordeaux

9. Acquisition par Mlle MENESES Aychell et M. BULUT Suleyman d'un appartement neuf, de type 2, situé dans la résidence des Arts, 37/39 rue Barreyre à Bordeaux, vendu par la S.A. d'HLM DOMOFRANCE.

Ce dossier a fait l'objet d'une décision favorable de la commission de financement en date du 18 mars 2010.

Les accédants bénéficient d'un PTZ majoré d'un montant de 52 950 € délivré par la Caisse d'Epargne et d'un Pass Foncier d'un montant de 38 610 € délivré par ASTRIA.

Composition de la famille destinée à occuper le logement	2 personnes
Montant de l'aide de la Ville	3 000 euros

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :
Accorder à Mlle MENESES Aychell et M. BULUT Suleyman une participation d'un montant de 3 000 € pour la Ville de Bordeaux

10. Acquisition par M. MAIA Pascal d'un appartement neuf, de type 2, situé dans l'ensemble immobilier dénommé GINKO, avenue Marcel Dassault à Bordeaux, vendu par la société BOUYGUES IMMOBILIER.

Ce dossier a fait l'objet d'une décision favorable de la commission de financement en date du 18 mars 2010.

L'accédant bénéficie d'un Pass Foncier d'un montant de 35 461 € délivré par le CILG.

Composition de la famille destinée à occuper le logement	1 personnes
Montant de l'aide de la Ville	3 000 euros

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :
Accorder à M. MAIA Pascal une participation d'un montant de 3 000 € pour la Ville de Bordeaux

11. Acquisition par Mlle BEZ Marina et M. SENGENES Guillaume d'un appartement neuf, de type 4, situé 2 rue Saint Benoît, vendu par la SEM IN CITE.

Ce dossier a fait l'objet d'une décision favorable de la commission de financement en date du 18 mars 2010.

Les accédants bénéficient d'un PTZ majoré d'un montant de 76 100 € et d'un Pass Foncier d'un montant de 45 000 € délivré par le CILG.

Composition de la famille destinée à occuper le logement	4 personnes
Montant de l'aide de la Ville	5 000 euros

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :
Accorder à Mlle BEZ Marina et M. SENGENES Guillaume une participation d'un montant de 5 000 € pour la Ville de Bordeaux

12. Acquisition par M. TALANDIER Laurent d'un appartement neuf, de type 3, situé dans la résidence « Le 235 », avenue Emile Counord à Bordeaux, vendu par la société CLAIRSIENNE.

Ce dossier a fait l'objet d'une décision favorable de la commission de financement en date du 18 mars 2010.

L'accédant bénéficie d'un PTZ majoré d'un montant de 36 400 € délivré par Le Crédit Mutuel et d'un Pass Foncier d'un montant de 45 000 € délivré par le CILG.

Composition de la famille destinée à occuper le logement	1 personnes
Montant de l'aide de la Ville	3 000 euros

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :
Accorder à M. TALANDIER Laurent une participation d'un montant de 3 000 € pour la Ville de Bordeaux

13. Acquisition par Mme HILAIRE Catherine d'un appartement neuf, de type 3, situé dans la résidence « Le 235 », avenue Emile Counord à Bordeaux, vendu par la société CLAIRSIENNE.

Ce dossier a fait l'objet d'une décision favorable de la commission de financement en date du 18 mars 2010.

L'accédante bénéficie d'un PTZ majoré d'un montant de 47 950 € délivré par Le Crédit Mutuel et d'un Pass Foncier d'un montant de 45 000 € délivré par ALLIANCE.

Composition de la famille destinée à occuper le logement	2 personnes
Montant de l'aide de la Ville	3 000 euros

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :
Accorder à Mme HILAIRE Catherine une participation d'un montant de 3 000 € pour la Ville de Bordeaux

14. Acquisition par Mme et M. SEGUI Laurent d'un appartement neuf, de type 4, situé dans la résidence « Le 235 », avenue Emile Counord à Bordeaux, vendu par la société CLAIRSIENNE.

Ce dossier a fait l'objet d'une décision favorable de la commission de financement en date du 18 mars 2010.

Les accédants bénéficient d'un PTZ majoré d'un montant de 60 200 € délivré par Le Crédit Mutuel et d'un Pass Foncier d'un montant de 45 000 € délivré par le CILG.

Composition de la famille destinée à occuper le logement	4 personnes
Montant de l'aide de la Ville	5 000 euros

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :
Accorder à Mme et M. SEGUI Laurent une participation d'un montant de 5 000 € pour la Ville de Bordeaux

15. Acquisition par M. BLOSSIER Franck d'un appartement neuf, de type 2 bis, situé dans la résidence des Arts, 37/39 rue Barreyre à Bordeaux, vendu par la S.A. d'HLM DOMOFrance.

Ce dossier a fait l'objet d'une décision favorable de la commission de financement en date du 24 mars 2010.

L'accédant bénéficie d'un Pass Foncier d'un montant de 37 800 € délivré par SOLENDI.

Composition de la famille destinée à occuper le logement	1 personnes
Montant de l'aide de la Ville	3 000 euros

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :
Accorder à M. BLOSSIER Franck une participation d'un montant de 3 000 € pour la Ville de Bordeaux

Ces logements devront être occupés à titre de résidence principale par leur acquéreur pendant une durée minimale de cinq ans à compter de la signature de l'acte d'acquisition, sans pouvoir être loué ou cédé, à titre onéreux ou gratuit, sauf en cas de décès.

En cas de non respect de cette clause, l'acquéreur devra rembourser à la Ville la totalité de l'aide qui lui aura été accordée par celle-ci, dans les trois mois de la survenance de l'évènement.

Le versement de la subvention interviendra sur présentation d'un certificat de paiement établi par la Ville sur appel de fonds préalable à la vente émanant du notaire ou attestation notariée de la signature de l'acte d'acquisition, et copie de l'offre de PTZ majoré acceptée et/ou Pass Foncier. Les fonds seront versés sur le compte du notaire chargé de la régularisation de l'acte de vente.

La dépense ci-dessus énumérée sera imputée sur la sous fonction 72, nature 2042 du budget de l'exercice en cours.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 26 avril 2010

P/EXPEDITION CONFORME,

Mme Elizabeth TOUTON
Adjoint au Maire

